

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/07/2018

Dossier complet le :

19/09/2018

N° d'enregistrement :

F-011-18-C-0056

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

St Denis

le,

10/07/18

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

8. Annexes

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000°

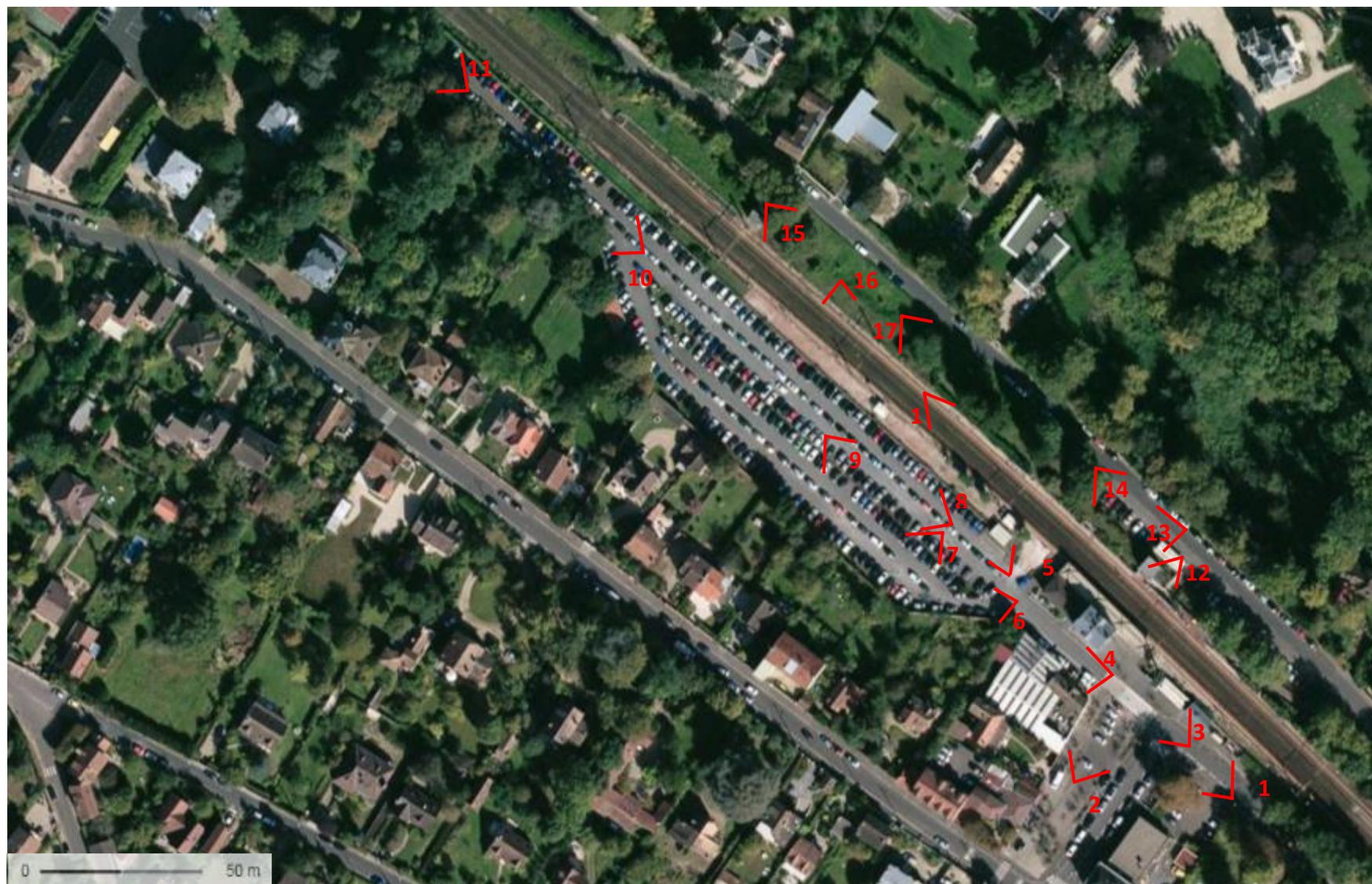


Création du Parc Relais Bois-le-Roi - Cas par cas



Annexe 3 : Photographies des zones concernées

3.1 Localisation des prises de vues



Création du Parc Relais Bois-le-Roi - Cas par cas

3.2 Photographies des emprises du projet et de ses abords (date des prises de vue : 02/05/2018)



Création du Parc Relais Bois-le-Roi - Cas par cas



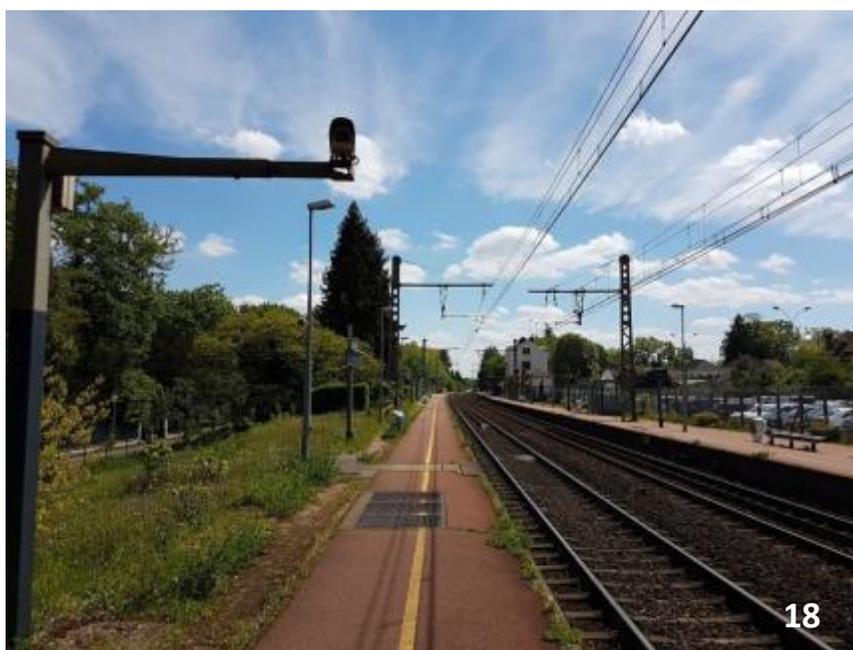
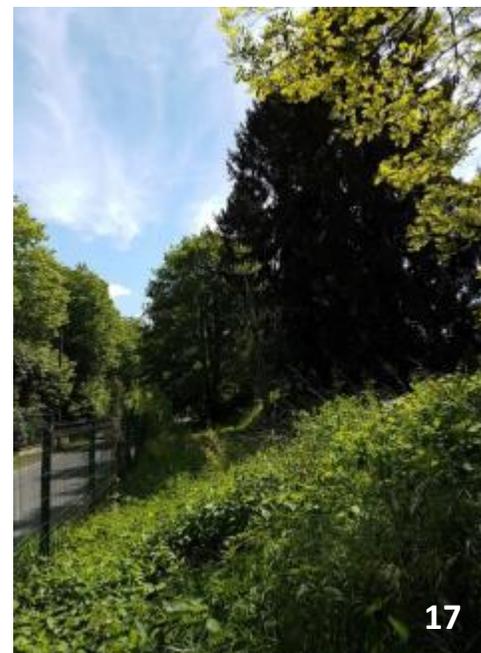
Création du Parc Relais Bois-le-Roi - Cas par cas



Création du Parc Relais Bois-le-Roi - Cas par cas



Création du Parc Relais Bois-le-Roi - Cas par cas



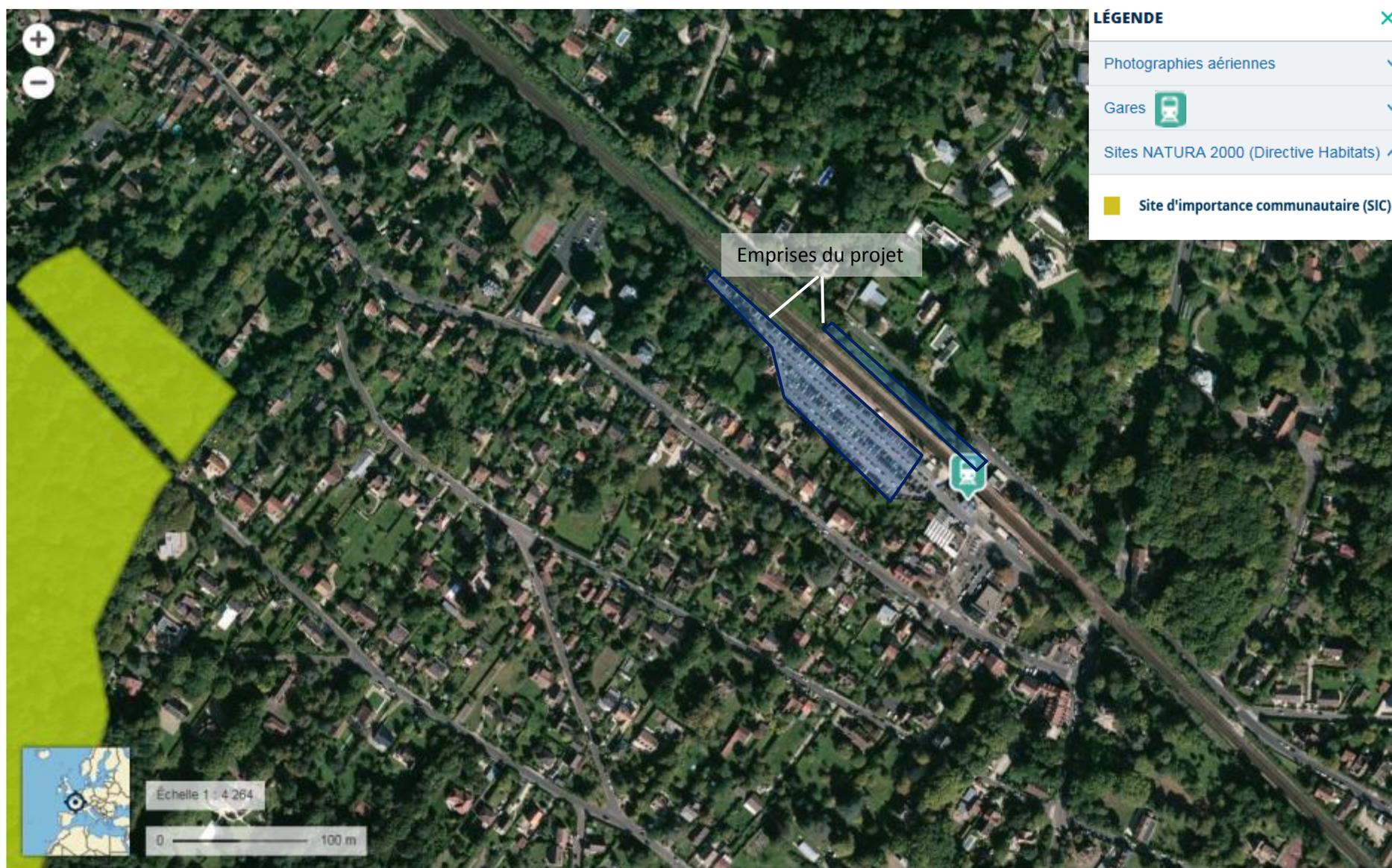
Annexe 4 : Plan du projet

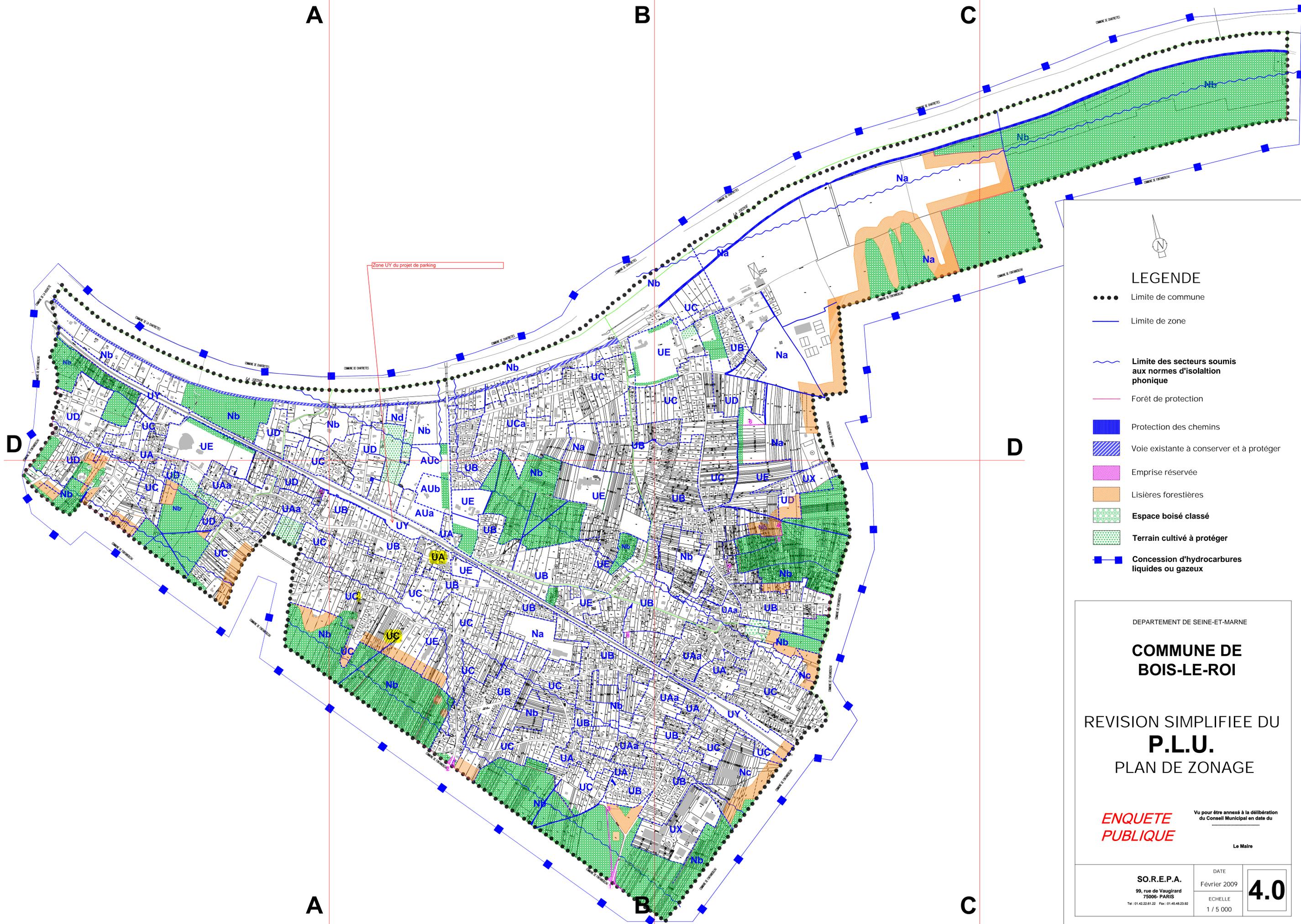


Annexe 5 : Plan des abords du projet



Annexe 6 : Localisation des espaces protégés à proximité du site dont Natura 2000





LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone
- ~ Limite des secteurs soumis aux normes d'isolation phonique
- Forêt de protection
- Protection des chemins
- ▨ Voie existante à conserver et à protéger
- Emprise réservée
- Lisières forestières
- Espace boisé classé
- Terrain cultivé à protéger
- Concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMMUNE DE
BOIS-LE-ROI**

REVISION SIMPLIFIEE DU
P.L.U.
PLAN DE ZONAGE

**ENQUETE
PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du

Le Maire

SO.R.E.P.A.
99, rue de Vaugrard
75006- PARIS
Tel: 01.42.22.61.22 Fax: 01.45.48.23.92

DATE
Février 2009
ECHELLE
1 / 5 000

4.0

DIAGNOSTIC

- **Enquête auprès des voyageurs: définition des parts modales**
- Relevé stationnement: mode d'utilisation des parkings
- Hypothèses d'évolution des parts modales
- Domanialité et cadre réglementaire
- Caractéristiques urbaines, organisation fonctionnelle et usages constatés du pôle
- Identification des dysfonctionnements du pôle par modes
- Synthèse des dysfonctionnements et formulation des objectifs

EN GARE

Mardi 9 juin 2015 de 6h à 11h



A 1KM AUTOUR DE LA GARE

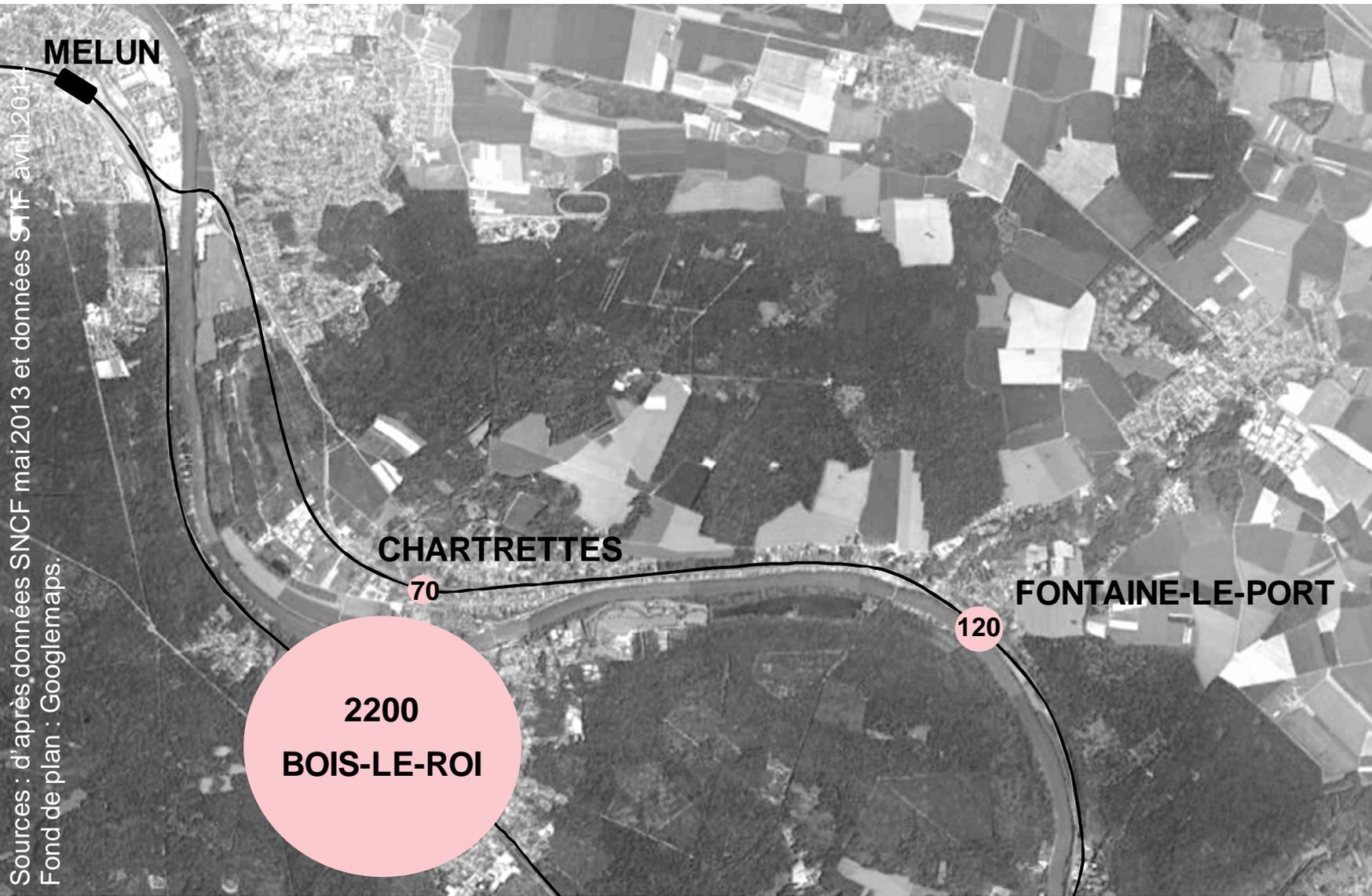
Mardi 9 juin 2015 de 5h30 à 21h30



- ★ **Enquête auprès des voyageurs entrants en gare**
 - 5 postes positionnés sur les quais
 - Une dizaine de questions sur les pratiques des voyageurs
 - Plus de 500 questionnaires recueillis, saisis valides

- **Comptages des déposes-minute et des vélos**
 - 2 postes de part et d'autres des voies ferrées
 - Permet de fiabiliser l'analyse sur ces modes

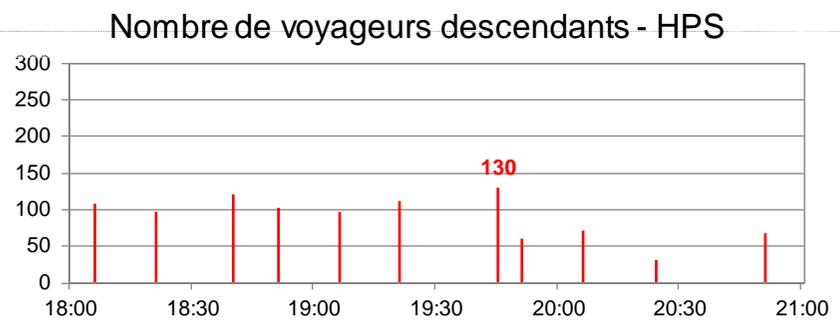
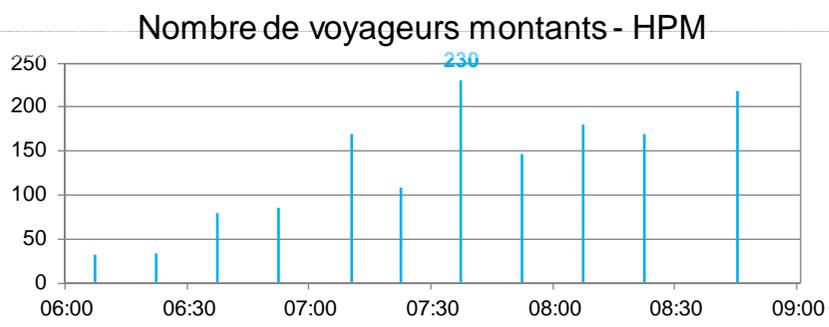
- **Relevé de l'offre et la demande de stationnement**
 - 10 postes répartis par secteur dans un rayon de 1km
 - Relevé d'extrait de de plaque minéralogique
 - Rotation horaire



La gare de Bois-le-Roi est la plus importante gare de la Communauté de Communes de Pays de Seine, avec près de 2200 voyageurs par jour. Les gares de Chartrettes et Fontaine-le-Port draine un trafic près de 20 fois inférieur.

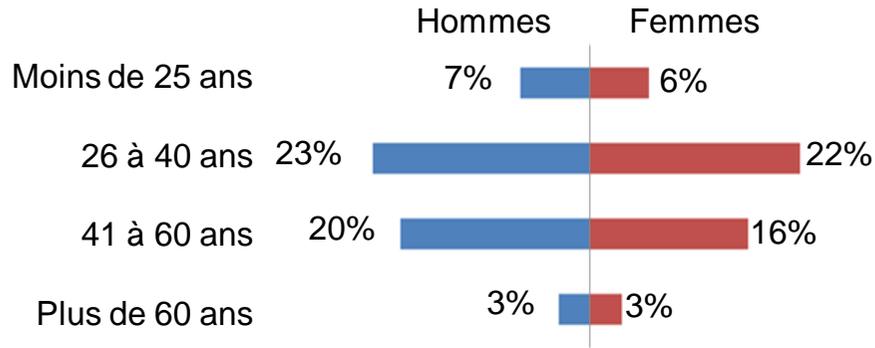
À noter que le trafic reste important le samedi et le dimanche avec jusqu'à 1400 voyageurs.

Cette fréquentation se concentre sur les périodes de pointe du matin et du soir. Les trains les plus chargés emportent jusqu'à 230 voyageurs montants à Bois-le-Roi, et desservent jusqu'à 130 descendants à Bois-le-Roi.

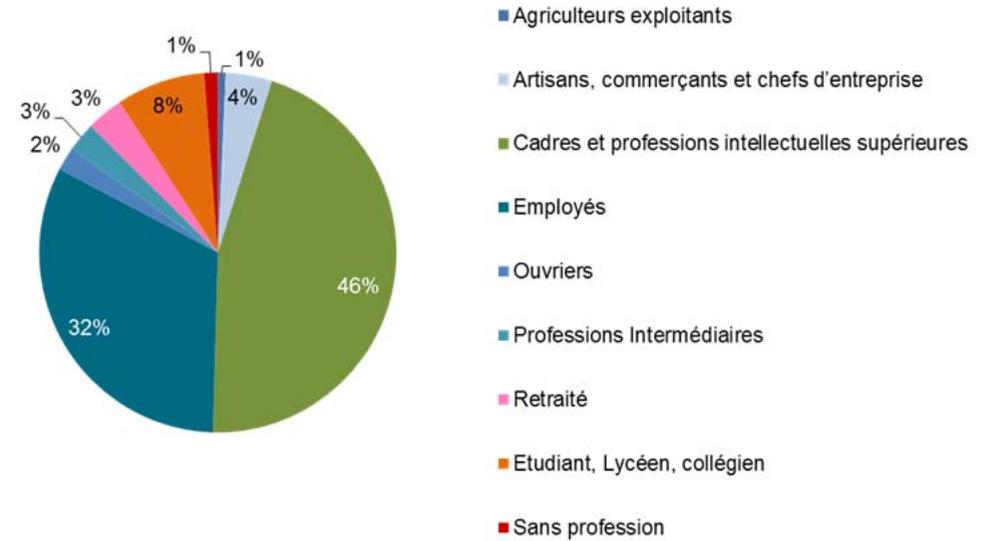


Des voyageurs d'âge moyen, majoritairement actifs, employés ou cadres

Classes d'âge
Estimées par observation sur 568 voyageurs

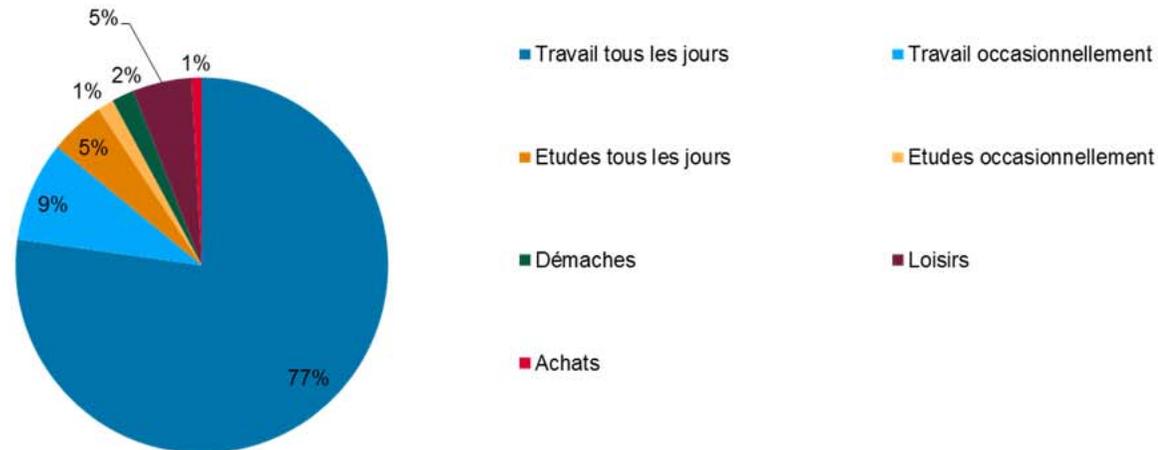


Catégories socio-professionnelles
Sur 566 questionnaires exprimés

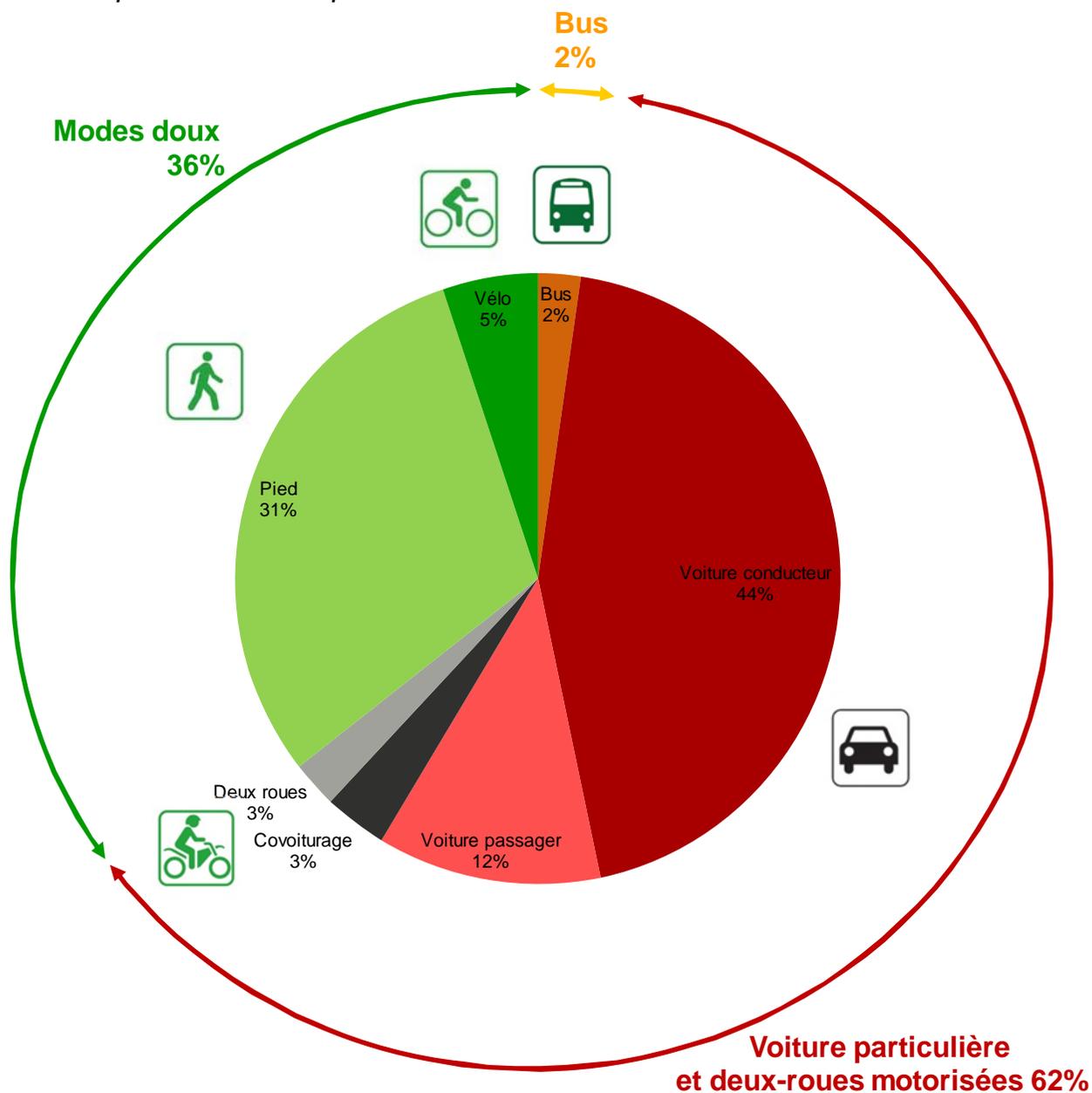


Plus de 80% de trajets quotidiens pour le travail ou les études

Motifs de déplacement
Sur 566 questionnaires exprimés



Mode d'accès à la gare
Sur 568 questionnaires exprimés

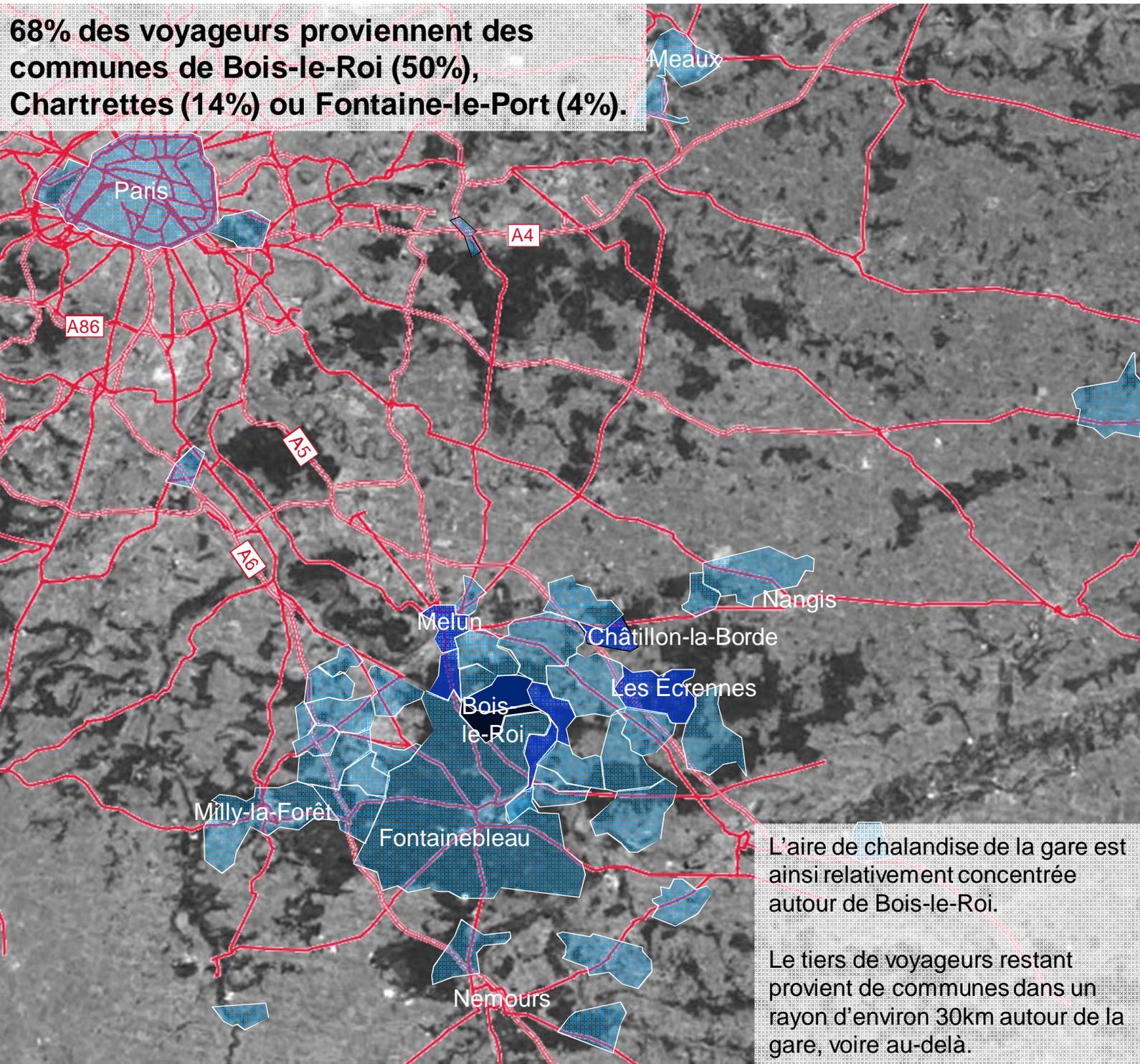


Une large majorité de rabattement en voiture

Face à une faible offre de rabattement en transports collectifs, une large majorité de voyageurs accèdent à la gare de Bois-le-Roi en voiture, en tant que conducteur ou passager.

Un tiers des voyageurs arrivent à pieds ou en vélo. Ces derniers représentent une demande actuelle d'environ 90 stationnement vélos.

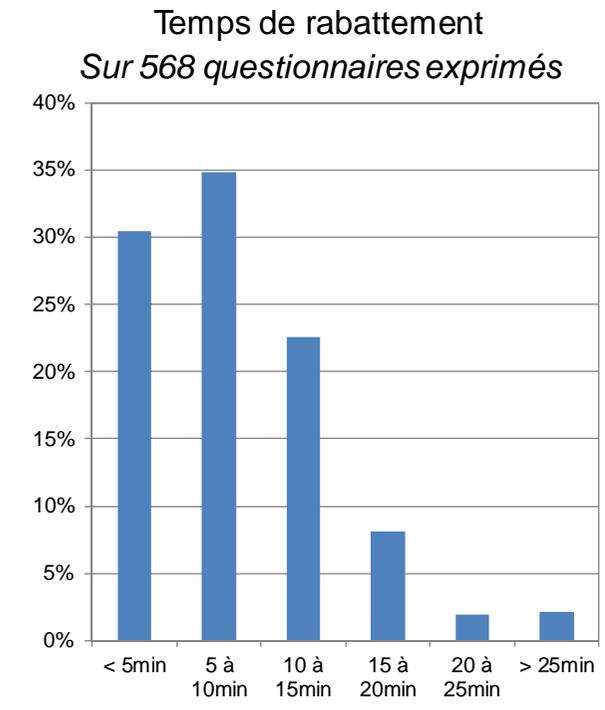
68% des voyageurs proviennent des communes de Bois-le-Roi (50%), Chartrettes (14%) ou Fontaine-le-Port (4%).



L'aire de chalandise de la gare est ainsi relativement concentrée autour de Bois-le-Roi.

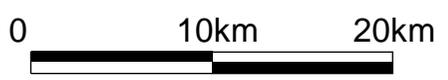
Le tiers de voyageurs restant provient de communes dans un rayon d'environ 30km autour de la gare, voire au-delà.

Le temps de rabattement déclaré est en moyenne de 10min



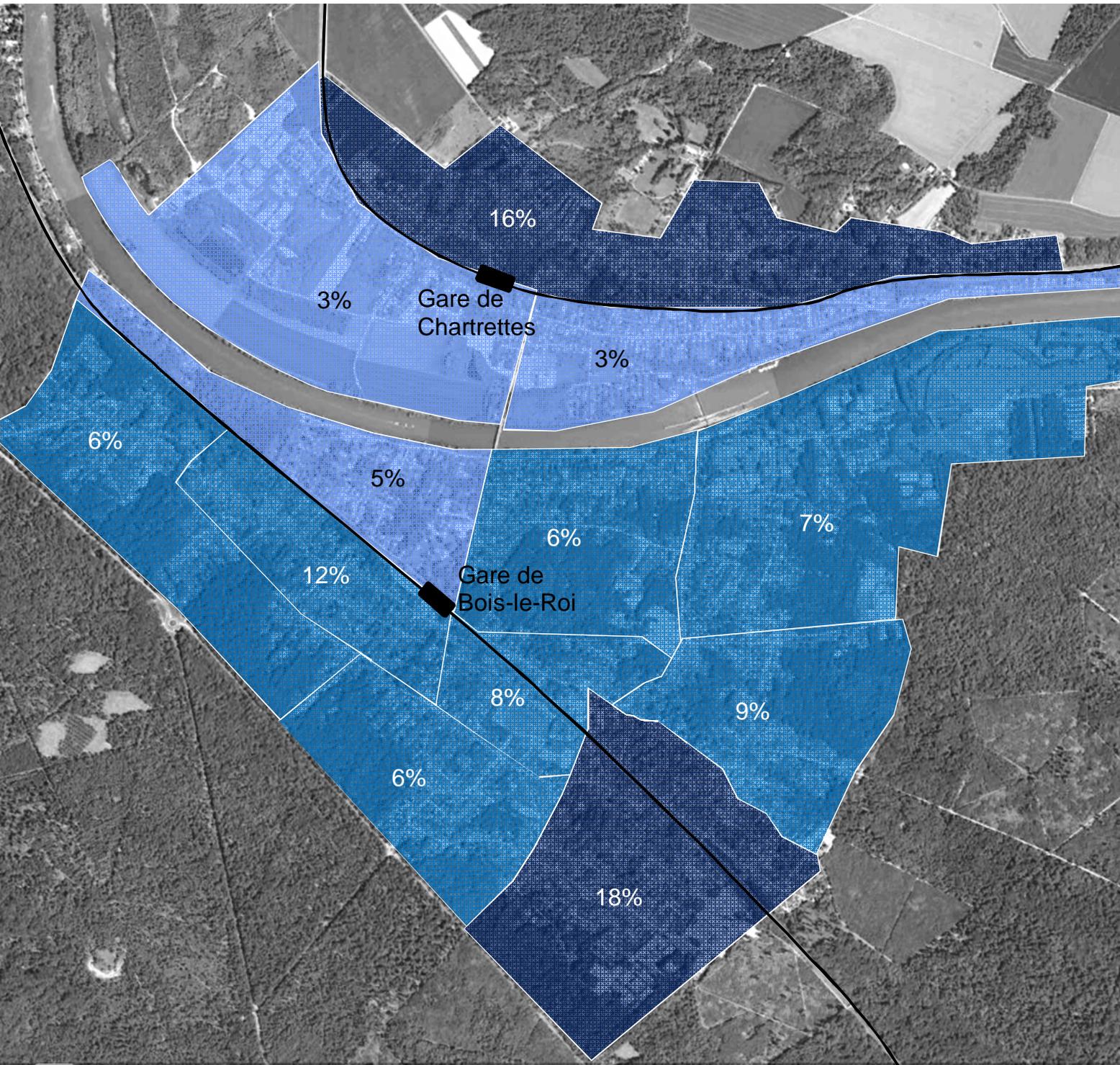
Légende (montées/JOB)

- >250 voyageurs
- 130 à 250 voyageurs
- 25 à 130 voyageurs
- 3 à 25 voyageurs
- < 3 voyageurs



Commune de résidence des entrants
Sur 562 questionnaires exprimés

AIRE DE CHALANDISE DE LA GARE



La répartition des quartiers d'origine des voyageurs semble suivre la densité d'urbanisation des quartiers. Une part importante provient notamment des quartiers sud et est (avenue du Maréchal Foch, rue de la République).

A noter que 80% des voyageurs se rendant en voiture à la gare depuis la commune de Bois-le-roi ont une distance de rabattement de plus d'un kilomètre.

Légende

- > 10% des voyageurs
- 5% à 10% des voyageurs
- 1% à 5% des voyageurs
- < 1% des voyageurs

Quartier de résidence des entrants en provenance de Bois-le-Roi et Chartrettes
 Sur 286 questionnaires exprimés

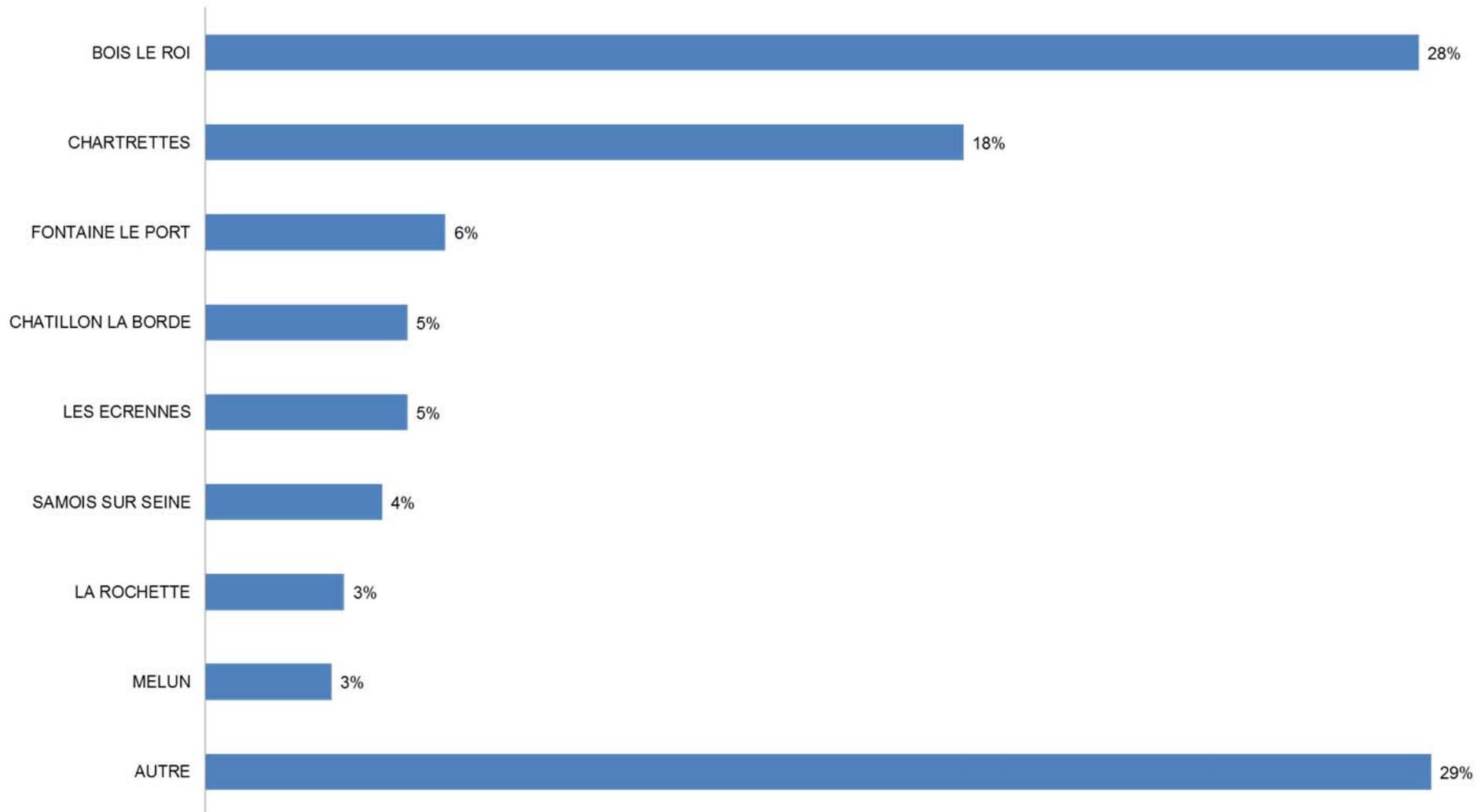
QUARTIER D'ORIGINE DES VOYAGEURS

DIAGNOSTIC

- Enquête auprès des voyageurs: définition des parts modales
- Relevé stationnement: mode d'utilisation des parkings
- Hypothèses d'évolution des parts modales
- Domanialité et cadre réglementaire
- Caractéristiques urbaines, organisation fonctionnelle et usages constatés du pôle
- Identification des dysfonctionnements du pôle par modes
- Synthèse des dysfonctionnements et formulation des objectifs

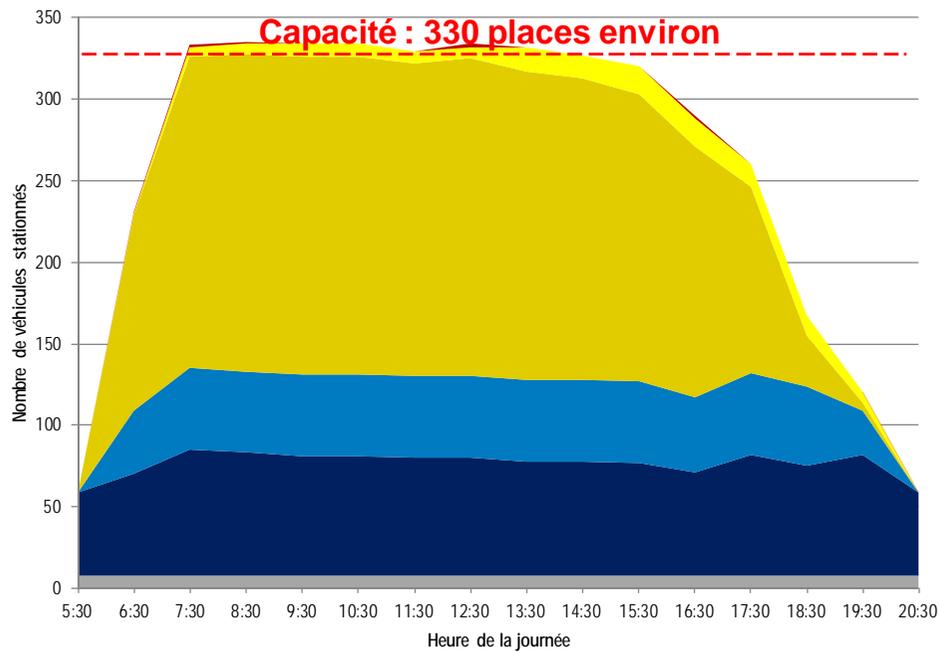
52% des rabattants automobiles viennent de Bois-le-Roi, Chartrettes ou Fontaine-le-Port

Commune de résidence des rabattants automobiles
Sur 339 questionnaires exprimés

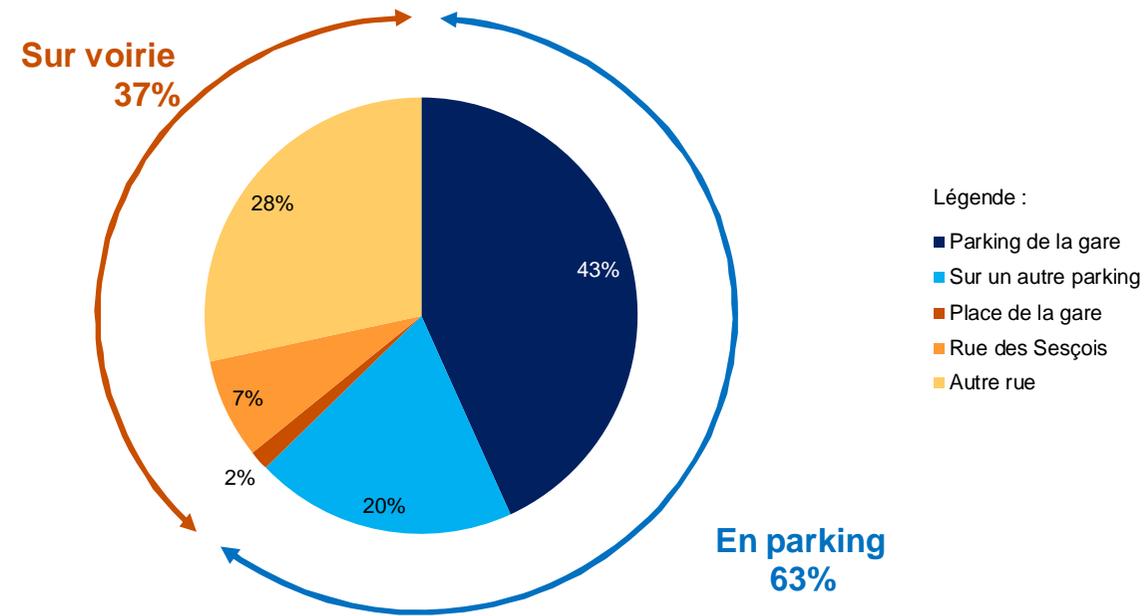


Un parking saturé dès le matin pour toute la journée et d'importants reports sur voirie

Remplissage du parking gare



Lieu de stationnement
Sur 271 questionnaires exprimés



Légende :

- Visiteurs de moins de 2h
- Visiteurs entre 2h et 6h
- Visiteurs entre 6h et 12h
- Visiteurs de plus de 12h
- Résidents non ventouse
- Résidents ventouse

Légende :

- Parking de la gare
- Sur un autre parking
- Place de la gare
- Rue des Sesçois
- Autre rue



On compte près de 300 places de stationnement sur voirie dans un rayon de 300 m autour de la gare

Le stationnement sur la commune de Bois-le-Roi est en général régit uniquement par le code de la route.

Les places matérialisées sur l'ensemble de la commune sont au nombre de 1000 environ, auxquelles viennent s'ajouter les zones pavillonnaires où le stationnement le long de la voirie est autorisé.

Les espaces de stationnement à durée limitée (zone bleue 1h30) sont localisés à proximité directe de la gare et au niveau des commerces (Cité, République).

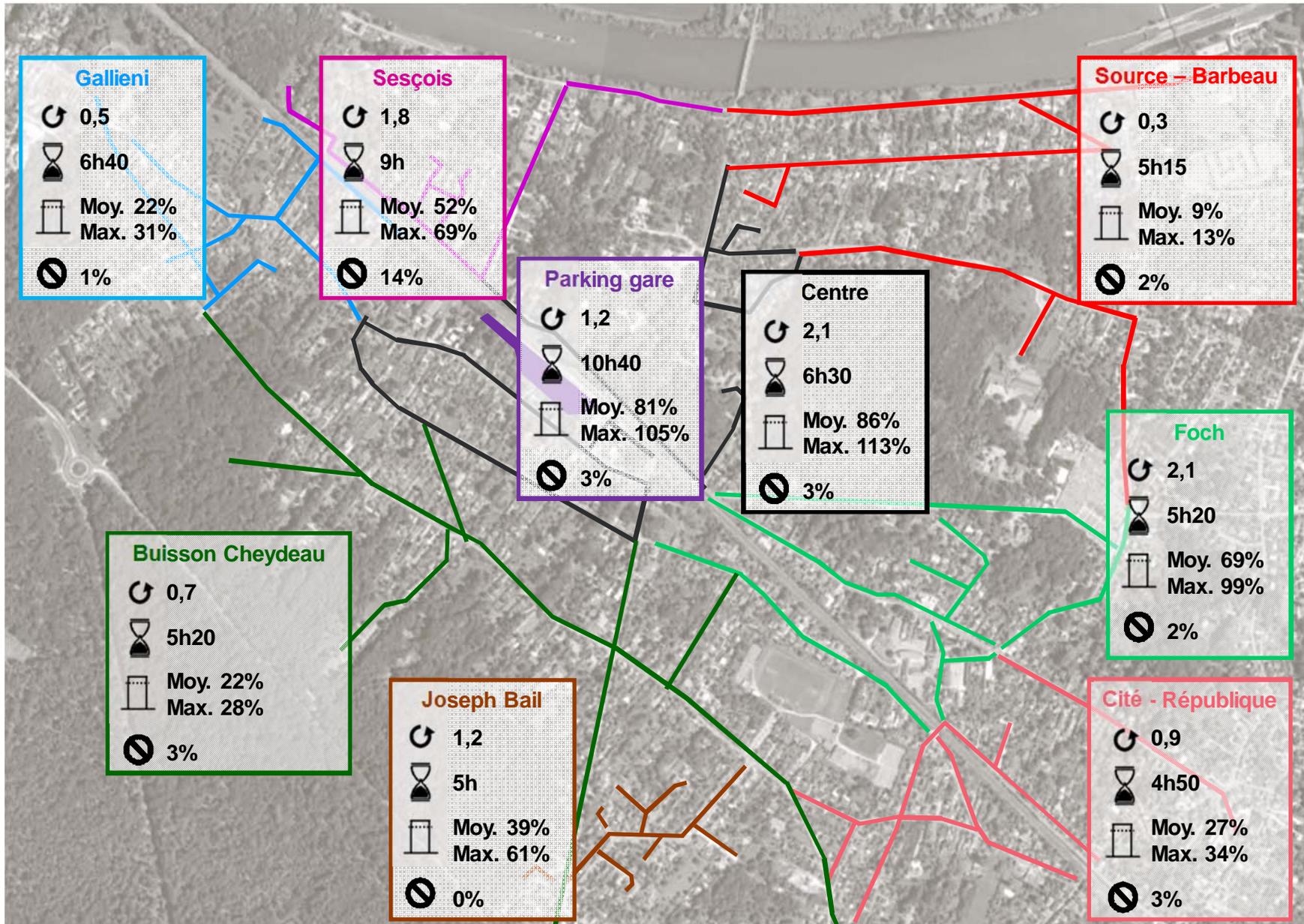
Relevé de l'offre de stationnement
Hypothèse : 1place = 6ml

Le parking de la gare est saturé.

Des reports sur voirie jusqu'à 300m à 400m environ autour de la gare dans les secteurs du centre-ville et de la rue des Sesçois.

Les espaces de stationnement sur voirie autour de la gare sont saturés par le stationnement de rabattants automobiles qui y laissent leur véhicule toute la journée.

La demande actuelle de stationnement longue durée a été estimée entre 650 et 750 places au total.



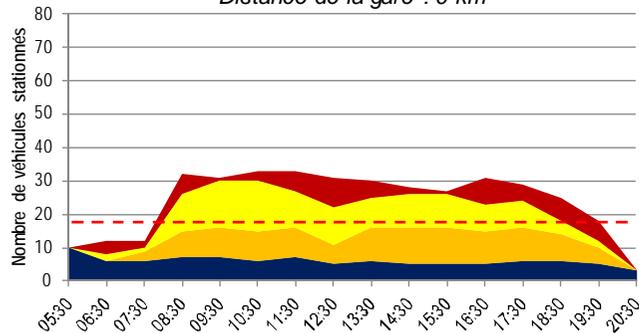
Relevé de l'offre de stationnement
Hypothèse : 1place = 6ml

- Légende :
- Taux de rotation
 - Temps moyen de stationnement
 - Taux de congestion moyen / maximum
 - Taux moyen d'interdit

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

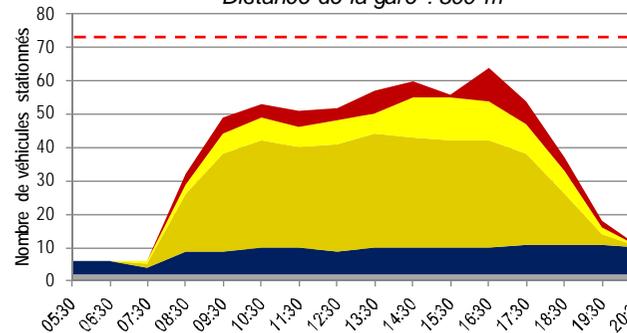
Place de la Gare

Capacité : 18 places
Réglementation : zone bleue
Distance de la gare : 0 km



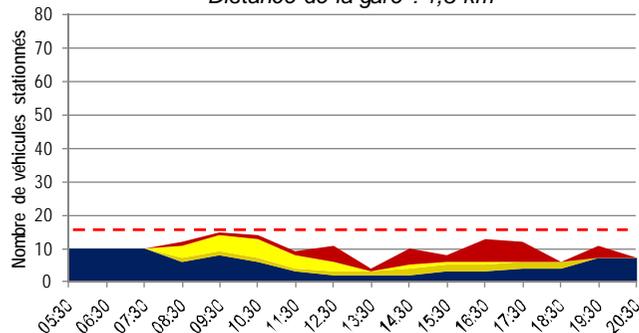
Parking Verdun

Capacité : 73 places
Réglementation : zone blanche
Distance de la gare : 800 m



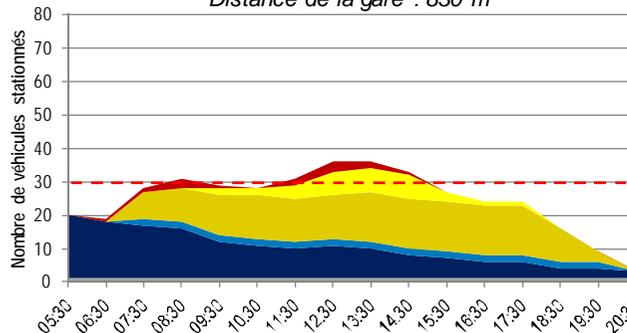
Place de la République

Capacité : 14 places
Réglementation : zone bleue
Distance de la gare : 1,3 km



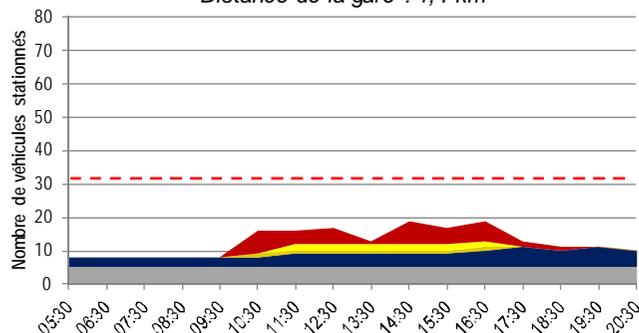
Place Jeanne Platet

Capacité : 30 places
Réglementation : zone blanche
Distance de la gare : 830 m



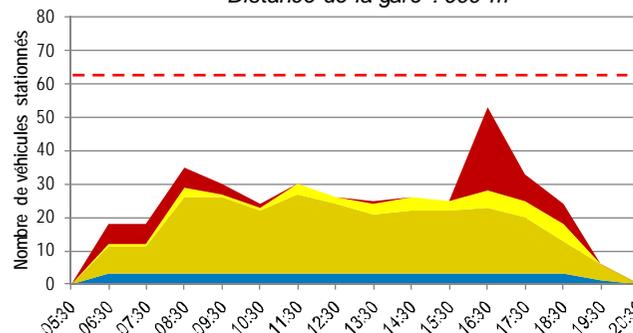
Place de la Cité

Capacité : 30 places
Réglementation : zone bleue
Distance de la gare : 1,4 km



Parking du clos de la Cure

Capacité : 54 places
Réglementation : zone blanche
Distance de la gare : 900 m



Le besoin de stationnement lié à la gare :

- a un impact sur la place Jeanne Platet et la place de la gare, très chargées.
- n'a pas d'impact sur les places de la Cité et de la République.

Sur les places de la gare et Jeanne Platet, on observe du stationnement longue durée et la capacité offerte est dépassée, ce qui correspond à du stationnement non autorisé.

Les parkings de Verdun et du clos de la cure sont plutôt utilisés pour du stationnement longue durée, ils se trouvent à proximité d'établissements scolaires, ce qui explique les pics de stationnement courte durée en début et fin de journée.

Noter que les rotations inférieures à 1h ne sont pas nécessairement présent en compte lors du relevé.

Légende :

- Visiteurs de moins de 2h
- Visiteurs entre 2h et 6h
- Visiteurs entre 6h et 12h
- Visiteurs de plus de 12h
- Résidents non ventouse
- Résidents ventouse

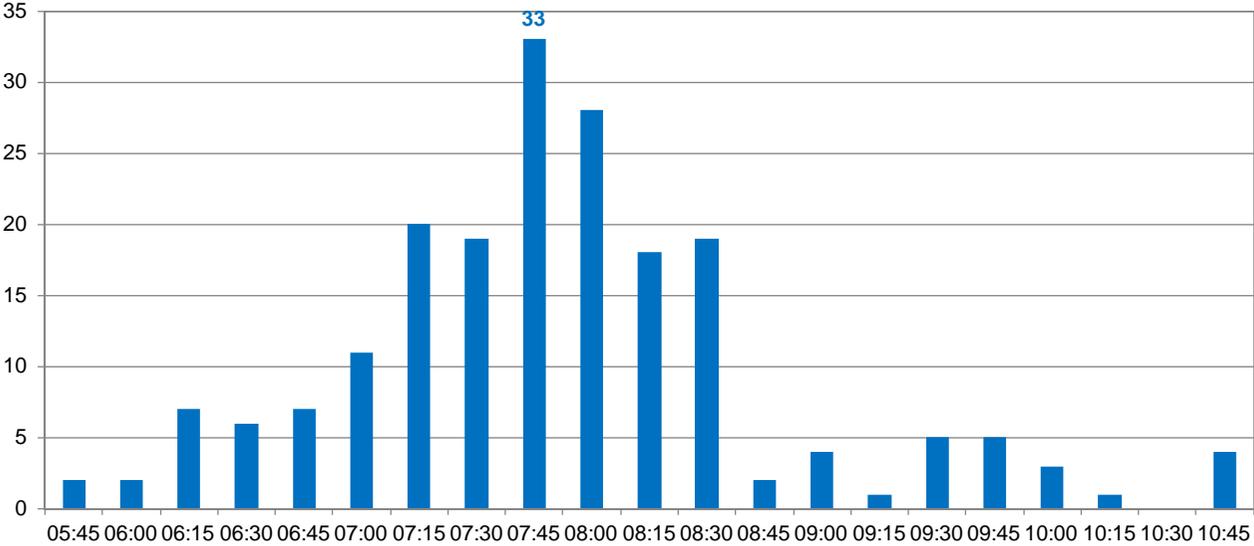
Les déposes s'effectuent très majoritairement côté place de la gare

Lieu de dépose



Plus de 200 déposés en gare, avec plus de 30 véhicules pendant le ¼ d'heure de plus chargé

Dépose-minute



Offre bus

Sonorisation

Services

Billetterie

Près de 80% des voyageurs estiment que l'offre de stationnement est insuffisante. Ils expriment des difficultés importantes pour la recherche d'une place, dans un parking saturé et peu entretenu. Dans une moindre mesure, l'offre de stationnement deux-roues (vélos et scooters) et l'offre en rabattement bus semblent également insuffisantes.

Desserte de Fontaine-le-Port

Sécurité

Stationnement

Par ailleurs, il y a une vraie attente des voyageurs pour un développement des services existants en gare (prolongement des horaires d'ouverture, amélioration de la billetterie, installation de toilettes). Selon eux, l'information voyageurs n'est pas suffisante et il y a des problèmes de sonorisation dans la gare.

Information voyageurs

Stationnement
deux-roues

Horaires
d'ouverture

Enfin, quelques voyageurs demandent un renforcement de la desserte, notamment à Fontaine-le-Port, et signalent de problèmes de sécurité (dégradations, vols).

Toilettes

Offre de Train

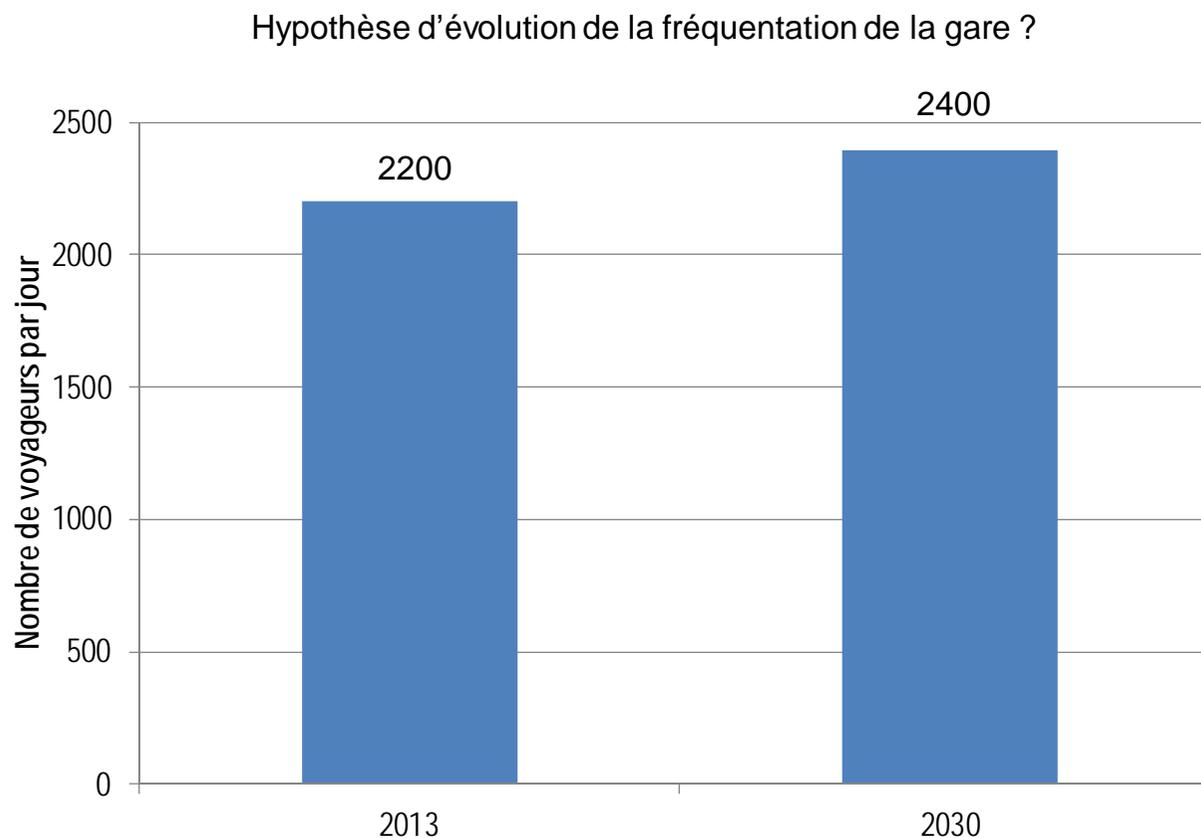
Verbatims

Sur 352 questionnaires exprimés

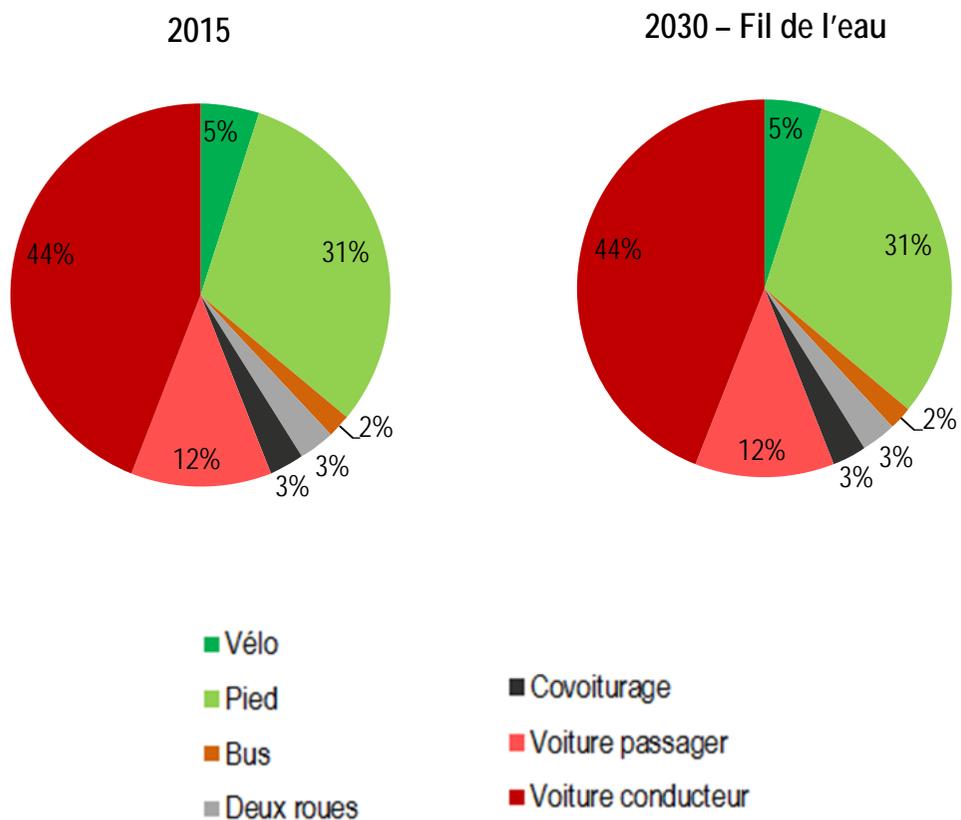
DIAGNOSTIC

- Enquête auprès des voyageurs: définition des parts modales
- Relevé stationnement: mode d'utilisation des parkings
- **Hypothèses d'évolution des parts modales**
- Domanialité et cadre réglementaire
- Caractéristiques urbaines, organisation fonctionnelle et usages constatés du pôle
- Identification des dysfonctionnements du pôle par modes
- Synthèse des dysfonctionnements et formulation des objectifs

Hypothèse d'évolution de la fréquentation en gare de Bois-le-roi (en l'absence d'autre hypothèse) :
+0,5% annuels (Correspondant à un gain de +8% de 2013 à 2030)



Répartition modale d'accès à la gare



En supposant que les pratiques modales ne changent pas, le **besoin en stationnement passe de 750 à 810 places.**

	2015	2030 Fil de l'eau
Demande stationnement VP Longue durée	750 places	810 places

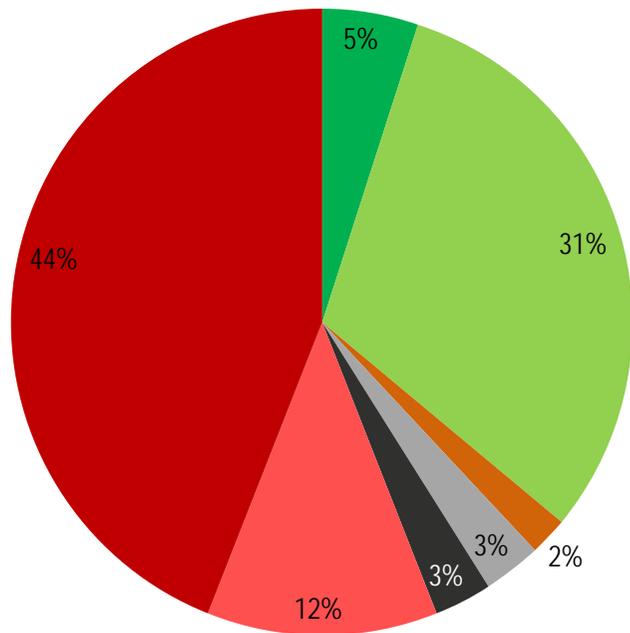
La mise en place d'un certain nombre de mesures pourrait générer un report modal sur les transports en communs et les modes doux, à savoir :

Action	Population visée	Volume 2030	Objectif (%)	Impact sur la demande de stationnement	Impact du report
Développer l'offre bus - Augmentation de la fréquence - Amélioration de la desserte de Bois-le-roi	Voiture (conducteur) en provenance de Bois-le-roi et réalisant ce trajet tous les jours	230 pers.	10%	- 20 places	Gain de trafic bus
Améliorer le rabattement vélo Aménagement d'une offre de stationnement sécurisée et capacitaire	Voiture (conducteur) en provenance d'un rayon de 1200 m autour de la gare	300 pers.	10%	- 25 places	Gain de trafic vélo
Contraindre le rabattement VP - Tarification du stationnement - Contrôle du stationnement sur voirie	Voiture (conducteur) provenant d'une commune plus proche d'une autre gare de la ligne et ayant une desserte équivalente à celle de Bois-le-roi	35 pers.	50%	- 15 places	Diminution de la fréquentation en gare de Bois-le-Roi
	Voiture (conducteur) pour qui la gare la plus proche est Bois-le-roi : report modal (de rabattement ou trajet total), report sur une autre gare	890 pers.	10%	- 70 places	Diminution de la fréquentation en gare de Bois-le-Roi Gain de trafic vélo et bus et covoiturage...
Développer l'offre de covoiturage Places réservées à proximité de la gare	Voiture (conducteur) en provenance d'une autre commune que Bois-le-roi qui draine plus de 25 voy/jour vers la gare de Bois-le-Roi	130 pers.	5%	- 5 places	Gain de trafic covoiturage

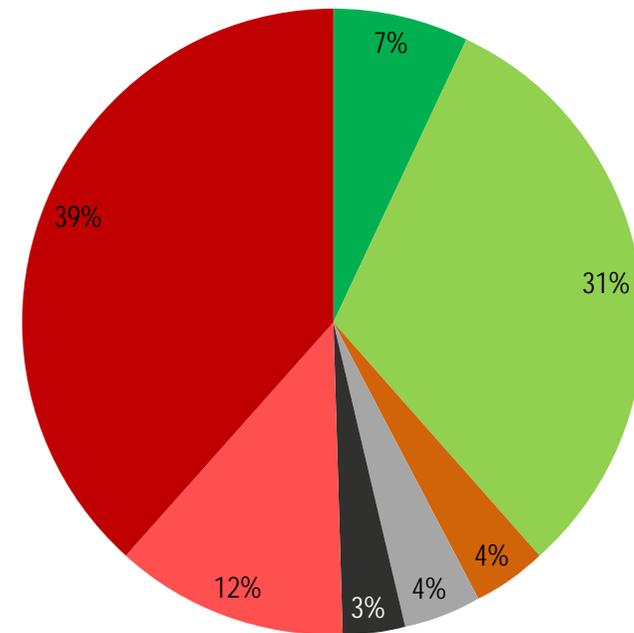
Le scénario regroupant l'ensemble des actions proposées précédemment permettrait de générer un report modal de la voiture vers d'autres modes.

	2015	2030 Fil de l'eau	2030 Scénario proposé
Demande stationnement VP Longue durée	750 places	810 places	675 places

2030 – Fil de l'eau



2030 – Scénario proposé



- Vélo
- Pied
- Bus
- Deux roues
- Covoiturage
- Voiture passager
- Voiture conducteur

	SNCF - Création d'un parc relais à Bois-le-Roi (77590)	
	Diagnostic Faune et Flore	

AUTEUR (S) : Kevin Vanpouille		<input type="radio"/> TRES CONFIDENTIEL <input type="radio"/> CONFIDENTIEL <input checked="" type="radio"/> NON CONFIDENTIEL	
Référence : Q9.002			
PROJET : <div style="text-align: center;"> SNCF Mobilités Gare de Bois-le-Roi, Rue des Sesçois, (77590) Bois-le-Roi Extension d'un parking : passage de 10 à 40 places de stationnement </div>			
TITRE : <div style="text-align: center;"> DIAGNOSTIC FAUNE & FLORE </div>			
SITE : <div style="text-align: center;"> Gare de Bois-le-Roi, Rue des Sesçois, (77590) Bois-le-Roi </div>			
	Nom	Société	Date
REDACTION :	Kevin Vanpouille	Bio-Concept Conseil	17/09/18
DIFFUSION : <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> SNCF Mobilités Mr Boussin </div>			

SANS OBSERVATIONS ÉCRITES SOUS 8 JOURS, LE PRÉSENT CR SERA CONSIDÉRÉ COMME ACCEPTÉ PAR TOUS LES INTERVENANTS

Historique des révisions

Version	Date	Description	Auteur	Société
1.0	17/09/18	Version 1	Kevin Vanpouille	Bio-Concept Conseil

	SNCF - Création d'un parc relais à Bois-le-Roi (77590)	
	Diagnostic Faune et Flore	

Sommaire

1	Introduction.....	3
1.1	Objet du document	3
1.2	Contexte de l'étude.....	3
1.3	Plans de situation.....	3
1.4	Périmètre de l'étude.....	4
2	Méthodologie de terrain	6
3	Milieus naturels, faune et flore	6
3.1	Contexte naturel communal et mesures de protection.....	6
3.2	Espaces protégés/répertoriés à proximité.....	7
3.3	Faune et flore présentes sur la zone d'étude et autour	7
3.3.1	Faune.....	7
3.3.2	Flore	7
3.3.3	Synthèse	10
4	Effets des travaux sur le milieu physique et naturel	10
4.1	Impacts	10
4.2	Mesures	10

	<p>SNCF - Création d'un parc relais à Bois-le-Roi (77590)</p>	
	<p>Diagnostic Faune et Flore</p>	

1 Introduction

1.1 Objet du document

Ce document est rédigé dans le cadre de la mise en place d'une démarche de qualité environnementale pour la protection et la gestion des espaces naturels. Elle se caractérise par la réalisation d'investigations sur la faune, la flore et les milieux naturels. Son objectif est d'anticiper et appréhender les mesures à adapter pour réduire et compenser les impacts avant tout nouvel aménagement ou travaux.

1.2 Contexte de l'étude

Le projet consiste à réaménager un parking existant qui est utilisé par environ 300 véhicules, situé côté Sud des voies ferrées à la gare de Bois-le-Roi et **à étendre le parking de 10 places existant côté Nord pour le porter à 40 places.**

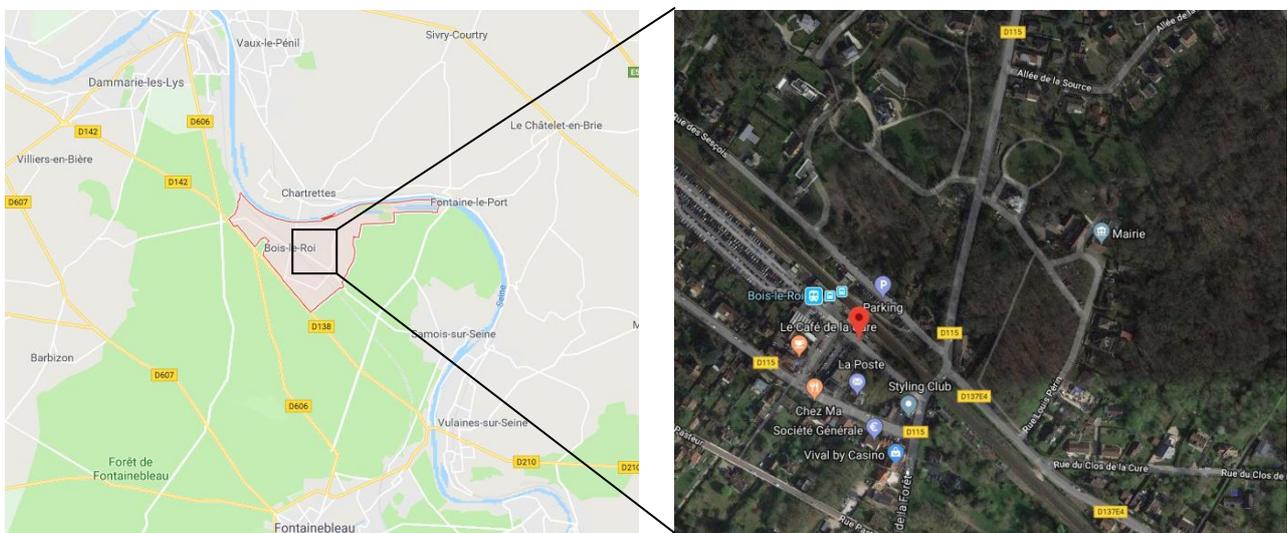
Le parking existant Sud actuel est saturé. Il donne lieu à du stationnement sauvage qui rend difficile les circulations à l'intérieur du parking. Par ailleurs, non équipé de barrières ni de vidéo surveillance, du vandalisme y a été constaté.

Les deux parkings seront labellisés Parc-Relais.

Les aménagements consistent :

- Côté Sud, à réorganiser le stationnement, sans modification des emprises, et conférer aux places et circulations les dimensions normées du label Parc-Relais ;
- **Côté Nord, à étendre le parking existant de 10 places, sur la parcelle adjacente appartenant à SNCF, pour le porter à 40 places.**
- Sécuriser ces deux parkings par la mise en place de clôtures, vidéosurveillance et contrôle des accès par barrières-levantes. Réorganiser et étendre le parking existant sur des terrains appartenant à SNCF Mobilités ;

1.3 Plans de situation



	<p>SNCF - Création d'un parc relais à Bois-le-Roi (77590)</p>	
	<p>Diagnostic Faune et Flore</p>	

1.4 Périmètre de l'étude

La présente étude prend effet suite à une demande de complément d'information sur la parcelle vouée à une extension du nombre de places de stationnement : d'un nombre de 10 à 40.

Le site de l'étude s'étend sur une surface d'environ 800 m². Sa localisation est à la gare de Bois-le-Roi, au nord des voies ferrées et au sud de la rue des Sesçois. Le site en question, trouve sur l'est le parking sur lequel est prévu l'extension.



Sur toute la longueur du terrain, un talus est présent en contact avec les voies ferrées sur lesquels sont implantés les arbres et arbustes. Le talus ne semble pas être modifié ou réduit afin d'éviter tout éboulement ou affaiblissement qui serait dû à la conséquence des passages de trains sur les voies ferrées positionnées en amont du talus.

Le reste de la parcelle se découpe en trois zones distinctes :

- une zone de terre sur lequel est présent un shelter technique (cf. photo 1) ;
- une zone centrale d'herbe haute (photo 2) ;
- une zone plus dense à proximité des places de stationnement déjà présentes (cf. photo 3).



SNCF - Création d'un parc relais
à Bois-le-Roi (77590)



Diagnostic Faune et Flore



Photo 1



Photo 2

	<p>SNCF - Création d'un parc relais à Bois-le-Roi (77590)</p>	
	<p>Diagnostic Faune et Flore</p>	



Photo 3

2 Méthodologie de terrain

Une intervention sur site a été réalisée par Bio-Concept Conseil le mardi 11 septembre 2018. Cette intervention a pour objet de déterminer les risques liés à la biodiversité pour le projet.

Ce diagnostic a consisté en :

- un bilan de zonage du site de l'étude
- un repérage pluridisciplinaire des milieux et de leurs potentialités d'accueil pour la flore et les différents groupes de faune.

3 Milieux naturels, faune et flore

3.1 Contexte naturel communal et mesures de protection

Le territoire communal se trouve enserré d'une part par la Seine qui borde la commune au nord, d'autre part par la forêt de Fontainebleau qui jouxte le territoire communal à l'est, au sud et à l'ouest. Cette typologie de territoire permet encore à la commune de bénéficier d'un juste équilibre entre les paysages naturels et les zones urbanisées. Bois-le-Roi est une des villes les plus vertes de l'Île de France, avec la moitié de son territoire occupé par des espaces verts et des bois (334 hectares d'espaces verts) sur les 696,5 hectares de superficie de la commune, soit un ratio de verdissement de 48 %. Plusieurs ensembles naturels composent les richesses écologiques de la ville, avec :

- les berges de Seine ;
- les franges de la Forêt de Fontainebleau.

	<p>SNCF - Création d'un parc relais à Bois-le-Roi (77590)</p>	
	<p>Diagnostic Faune et Flore</p>	

De plus, la ville possède de nombreux espaces verts collectifs (places, squares, stades...). Elle possède notamment un golf ainsi qu'une base régionale de plein air et de loisir.

3.2 Espaces protégés/répertoriés à proximité

La zone d'étude n'appartient à aucune zone naturelle sensible ayant été répertoriée dans le cadre de procédures de classement telles que :

- Des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) ;
- Des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- Des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- Des Zones Natura 2000.

Aucun arbre remarquable n'est présent à Bois-le-Roi.

Forêt de Fontainebleau

La zone inventoriée la plus proche est la Forêt de Fontainebleau. S'agissant d'un important massif boisé de plus de 25 00 ha, la forêt se situe à 800 mètres au sud-ouest du site. Elle comprend plus de 2 « à ha de réserves biologiques et est le cœur d'une majestueuse diversité de faune et flore. C'est pourquoi, cette dernière accumule les mesures de protection : elle est répertoriée comme forêt de protection, Natura 2000, ZNIEFF, réserve de biosphère, et site classé au patrimoine. Enfin, la forêt possède le privilège de comprendre un chêne, appelé Chêne du Rocher Canon.

3.3 Faune et flore présentes sur la zone d'étude et autour

3.3.1 Faune

De par son artificialisation et l'absence de milieux humides, l'aire d'étude constitue un faible vivier pour la faune. Le terrain en grande partie asséché n'offre que très peu d'opportunité pour une le développement ou le maintien d'espèce animales (en particulier pour les petits mammifères (lapins, renards, blaireaux...). Néanmoins, on pourra trouver les espèces habituellement inféodées aux friches urbaines : insectes, oiseaux. La présence de liseron peut rendre possible l'apparition et la venue de papillon nocturne. Aucune présence ni aucun passage d'oiseaux n'a été remarqué durant la visite du terrain.

3.3.2 Flore

La zone d'étude est une parcelle en friche d'une gare SNCF qui possède les caractéristiques d'un terrain végétal en milieu urbain non entretenu. En effet, l'absence de gestion se traduit par une prolifération de flore invasive. Elle présente des poches de végétation éparées, indépendantes les unes des autres.

La moitié du terrain est dédiée à l'entreposage de matériel ferroviaire : à son extrême ouest, la présence d'un shelter technique puis d'un terrain avec très peu de végétation.

Dans la continuité, des mauvaises herbes sont visibles. Plusieurs arbres sont morts (cf. photo 4), sur l'un d'entre eux il a été observé la présence de champignon de la famille des « polypores » (cf photo 5).



Photo 4



Photo 5



Photo 6

Sur le talus, à proximité des voies sont situés les arbres caractéristiques d'une friche (érables sycomores, champêtres). Il a tout de même été observé la présence de cyprès et conifères (cf. photo 6 et 7). Le défeuillage de plusieurs de ces arbres a été observé.



Photo 7

	<p>SNCF - Création d'un parc relais à Bois-le-Roi (77590)</p>	
	<p>Diagnostic Faune et Flore</p>	

Il est observé, à son extrémité « Est » à proximité des places de stationnement, la floraison la plus dense. Les différentes strates de végétation d'un terrain en friche s'y sont développées : des arbustes tels que l'apparition en majorité de lierres, orties, aubépines, ronces et églantier (rosiers sauvages et arbrisseau épineux) (cf. photo 8 et 9). A noter la présence de quelques mûres sauvages. Les espèces herbacées qui reconquièrent petit à petit le site (cf. photo 10).



Photo 8



Photo 9



Photo 10

IL a été aperçu la présence de la plante grimpante nommée liseron, plante tenace et prolifique (cf. photo 11).

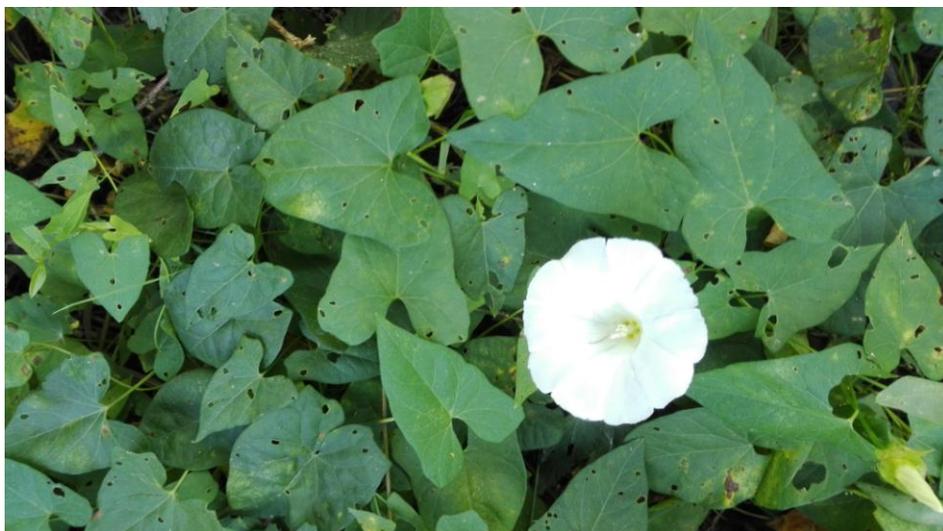


Photo 11

	<p>SNCF - Création d'un parc relais à Bois-le-Roi (77590)</p>	
	<p>Diagnostic Faune et Flore</p>	

3.3.3 Synthèse

La répartition de la faune et de la flore n'impose pas de contraintes particulières mis à part la préservation (ou la re-plantation) d'arbres sur les voies qui en sont pauvres.

Tout projet d'aménagement devra donc veiller à améliorer les espaces verts et paysagers. Cela constituera un atout majeur de la perception et de l'ambiance de la zone et contribuera à accroître la biodiversité sur le site.

4 Effets des travaux sur le milieu physique et naturel

4.1 Impacts

Compte tenu du caractère urbain du terrain à aménager, pendant la phase de réalisation des travaux, les impacts sur le milieu physique et naturel demeureront modérés si ce n'est faibles. L'absence de cours d'eau sur le périmètre ou à proximité de l'aire d'étude limite, par exemple, l'impact des travaux sur le milieu aquatique.

Les principaux impacts se traduiront en termes de :

- Risque d'apport de matières en suspension par le ruissellement des boues de chantier lors des épisodes pluvieux dans les eaux superficielles ;
- Dépôt de poussières sur la végétation autour du chantier, notamment sur les feuillages du Bois, très proche de la zone d'étude ;
- Apport de poussière de ciment dans les eaux lors de la fabrication de béton si celle-ci a lieu sur place ;
- Relargage de polluants chimiques issus des engins de travaux intervenant sur le site.

Au niveau de la flore et de la faune en particulier, les éventuels effets liés à la destruction de spécimen végétaux seront évalués dans les impacts permanents. S'il est prévu de conserver des arbres, ceux-ci feront place à une mise en sécurité via un périmètre de protection afin de ne pas les détériorer.

Enfin, concernant la faune aucune mesure n'est préconisée. L'éventualité de la fuite des espèces animales présentes sur l'aire d'étude et aux abords commencera dès la phase travaux. Certains pourront trouver refuge à l'intérieur du Bois à proximité.

4.2 Mesures

D'une manière générale, les études menées sur le phasage de l'opération devront avoir comme objectif de réduire au maximum la durée des travaux. Le phasage des travaux respectera les prescriptions du dossier Loi sur l'eau. Aucun rejet d'hydrocarbure, d'huile de vidange et autre produit polluant ne sera déversé dans le milieu naturel. Ces produits seront systématiquement recueillis.

Un balisage des emprises du chantier sera également réalisé sur le site et plus largement au droit des espaces verts identifiés comme tels, afin de préserver l'intégrité de ces milieux en interdisant aux entreprises toute incursion des engins en dehors des emprises propres au chantier. Les arbres conservés lors de la phase de chantier seront repérés sur le plan d'installation du chantier et des mesures de protection adaptées seront mises en œuvre.

De plus, les pièces administratives et techniques des marchés de travaux correspondants imposeront, vis-à-vis des modes opératoires, des dispositifs de prévention sur le stockage des matériaux et sur le traitement des eaux superficielles de chantier. Ainsi, l'entreprise chargée des travaux devra s'assurer d'une gestion soignée des déchets de chantier ; les déblais excédentaires seront évacués pour une mise en déchetterie. Aucun bourrelet de terre ne sera laissé sur place, afin d'éviter des levées de plantes adventices (pollution végétale).

	<p>SNCF - Création d'un parc relais à Bois-le-Roi (77590)</p>	
	<p>Diagnostic Faune et Flore</p>	

Les plantations prévues sur l'espace public (bordure d'avenue, alignement sur les voies de dessertes, limites des zones,...) seront réalisées le plus en amont possible du projet, avec un entretien soigné afin de produire l'effet escompté le plus rapidement.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-le-Roi prévoit les plantations suivantes : Séneçon arbustif, Weigela, Symphorine, Spirée, Noisetier, Charme, Céanothe, Elaeagnus, Cotoneaster lactea, Cotinus, Seringat, Photinia, Kolkwitzia, Troene, Deutzia, Merisier, Aulne cordé, Robinier, Sorbier Viorne obier, Néflier, Prunellier.

Il conviendra également, en rapport avec les essences présentes sur site, de prévoir la replantation de conifères et d'érables.

Le temps de pousse, parfois important, des plantations impliquera cependant une période pendant laquelle l'effet des aménagements paysagers ne sera pas optimum.